

## Les agriculteurs Agéris en réunion au Château Beauchêne

Bonnes pratiques

26.02.2020



**Les agriculteurs du réseau Agéris ont échangé sur des questions d'actualité : ZNT riverains et rémunération du marché carbone notamment.**

### Les agriculteurs Agéris, pilotes d'une agriculture durable

« Chaque année, nous réunissons les agriculteurs du réseau Agéris® afin d'échanger à la fois sur les questions réglementaires et sur les nouvelles solutions et opportunités qui contribuent à la mise en œuvre d'une agriculture durable » explique Christophe Sénéchal, responsable national agriculture durable chez Syngenta et en charge du suivi des fermes Agéris. Depuis plus de 15 ans, Syngenta travaille en effet avec une dizaine d'agriculteurs volontaires pour expérimenter et développer des pratiques visant à améliorer la biodiversité, protéger la qualité de l'eau, améliorer les conditions de travail, ou encore déployer des techniques alternatives aux produits phytosanitaires. « Avec ces producteurs très motivés, nous portons l'ambition de viser zéro impact sur l'environnement et la santé, tout en produisant une alimentation de qualité et en assurant un revenu viable. Les résultats concrets que nous avons obtenus démontrent le compromis existant entre une agriculture productive, responsable et une préservation de l'environnement ». Pour le bilan 2019, la réunion Agéris a eu lieu au Château Beauchêne, propriété vigneronne du Vaucluse qui a intégré le réseau en 2017.

---

## **Bilan des actions du réseau Agéris**

### **Les actions concrètes du réseau Agéris en 2019**

- Expérimentation de couverts agronomiques en inter-rang de vigne
  - Passage au niveau HVE niveau 3 pour deux domaines Agéris
  - Visites de terrain d'un expert en écologie des sols sur 3 fermes Agéris
  - Réalisation d'audit de biodiversité sur la « plaine » de Versailles
  - Visites d'écoles sur les exploitations
- 

## **ZNT riverains, entre inquiétudes et interrogations**

Actualité oblige, le nouveau décret paru en décembre dernier instaurant des zones de non traitement à proximité des habitations suscite de nombreuses questions. *« Cette nouvelle réglementation apparaît pour les agriculteurs à la fois contraignante et compliquée à comprendre. Ils sont prêts à faire évoluer leurs pratiques mais ils attendent une clarification des nouvelles règles, que ce soit sur la mise en œuvre des chartes de bon voisinage ou encore sur la valorisation des zones non traitées »* observe Christophe Sénéchal. *« Ils s'interrogent également sur les priorités réglementaires auxquels ils sont désormais exposés entre le nouvel arrêté, les AMM et les chartes de bon voisinage. Avec l'intégration dans les programmes de traitement de solutions comme les biocontrôles nous pouvons les accompagner dans ce nouveau challenge »* ajoute-t-il.

La réunion Agéris a d'ailleurs été l'occasion de rappeler quelques [éléments réglementaires sur les notions bio et biocontrôle](#) notamment au niveau européen. *« Le biocontrôle est une notion franco-française qui a été introduite par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. L'article L.253-6 du code rural précise que le biocontrôle repose sur des agents ou des produits qui utilisent des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures »* rappelle Christopher Sénéchal. Pour être autorisé, un produit de biocontrôle doit disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) comme les produits phytosanitaires conventionnels. Mais pour qu'un produit de biocontrôle soit autorisé en agriculture biologique, la substance active contenue dans le produit doit faire l'objet d'une inscription sur une liste européenne en répondant aux exigences règlementaires de l'agriculture biologique fixées dans le cadre d'un règlement européen (RCE/ 889/ 2008).

## **Bientôt un marché carbone pour les agriculteurs ?**

Autre sujet évoqué par les agriculteurs Agéris, la possibilité dans les années à venir d'une rémunération pour le carbone stocké dans les haies à l'instar du projet Carbocage porté par les chambres d'agriculture Pays de Loire et Bretagne depuis 3 ans, projet qui a montré qu'entre 3 et 5 tonnes de carbone était stockées par kilomètre de haie. Au-delà du bénéfice stockage du carbone, les haies ont également un effet positif sur le [maintien de la biodiversité](#), la limitation de l'érosion ou encore la gestion optimisée de l'eau, des avantages bien compris des agriculteurs Agéris qui mettent en œuvre ces pratiques sur leurs exploitations depuis plusieurs années. Cette nouvelle approche pour une rémunération de la gestion des haies intéresse donc ces producteurs au plus haut point tout en soulevant quelques interrogations en particulier sur la nécessité d'identifier les indicateurs qui permettront de certifier le carbone stocké dans les haies mais aussi sur les haies qui seront prises en

compte (celles déjà plantées ou les projets de plantation). Un sujet d'avenir à suivre dans les prochaines réunions Agéris !

---

*A suivre*

### **Moins d'insecticides grâce aux plantes**

L'Institut Terres Inovia est intervenu lors de la réunion Agéris pour présenter des travaux sur les interactions plantes / insectes avec pour objectif la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. La présentation était basée sur l'exemple concret du colza mais tous les membres du réseau Agéris, y compris les viticulteurs, étaient vivement intéressés par ces travaux innovants et porteurs. « *Depuis sa création, la force du réseau Agéris repose sur le partage des savoirs, mêlant grandes cultures et vigne* » souligne Christopher Sénéchal.

---